



Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

Courriel : inspection@mun-sbdl.ca
www.municipalite-de-saint-bernard-de-lacolle.ca

DEMANDE DE PERMIS CAPTAGE D'EAUX SOUTERRAINES

NOUVELLE INSTALLATION

MODIFICATION D'UNE
INSTALLATION EXISTANTE

Section réservée à l'administration

Reçu par : _____

Date de réception de la demande: ____/____/____

Payé par :

Comptant

Interact

Chèque

Coordonnées du requérant

Nom : _____

Adresse : _____

Numéro de tél : ____ - ____ - ____

Adresse courriel : _____

Propriétaire

Copropriétaire

Locataire

Entrepreneur

*Si le requérant n'est pas le propriétaire, fournir une procuration du propriétaire.

Nature des travaux

Numéro de lot : _____

Adresse des travaux : _____

Date des travaux : _____

Coût estimé des travaux : _____

Type d'ouvrage :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Tubulaire (artésien) | <input type="checkbox"/> Pointe filtrante |
| <input type="checkbox"/> Tubulaire (artésien) scellé | <input type="checkbox"/> Captage de source |
| <input type="checkbox"/> De surface | |

Document à joindre :

- Plan d'implantation
- Certificat d'autorisation du MELCC (si +75000L/jour et 20 pers)

Coordonnées de l'entrepreneur

Nom : _____

Adresse : _____

Tél : ____ / ____ / ____

Courriel : _____

RBQ : _____

Signature du requérant : _____

Date de la demande : ____ / ____ / ____

INSTRUCTIONS :



- Cochez les cases qui s'appliquent.
- Répondez à chaque ligne_____.
- Si une situation ne s'applique pas, écrivez « S.O. » pour « sans objet ».

✓ N'oubliez pas de **signer** la demande ;

✓ N'oubliez pas de joindre tous les documents nécessaires;

✓ Il faut **s'acquitter des frais** pour que la municipalité traite le dossier;

✓ Veuillez-vous référer au règlement numéro 174 pour la tarification;

✓ Il est possible que d'autres documents soient requis pour traiter la demande;

✓ À partir du moment où la demande est déposée, complète et payée, la municipalité dispose d'un maximum de **30 jours** calendrier avant de communiquer sa réponse ;

✓ Les plans doivent être à l'échelle.

✓ Les permis sont valables 1 an.

✓ **Un rapport de forage doit être transmis à la municipalité dans les 30 jours.**